

Logement bail de location sans mon nom

Par mylan, le 03/01/2010 à 10:11

Bonjour,

je vis actuellement chez mon futur epoux qui lui est en location.par contre le contrat de location est a son nom et au nom de son ex femme (il est divorce maintenant) si il lui arrine quelque chose ais je le droit de rester dans ce logement ? vu que je n'apparait nulle part ? doit-il

faire modifier le contrat de location ? nous nous marions dans quelques mois, merci a tous meilleurs voeux .cordialement.

Par fabienne034, le 03/01/2010 à 11:28

Bonjour,

Oui à partir du moment que vous vivez en concubinage notoire depuis un certain temps

pour tout savoir sur le droit du bail de logement :

http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm

Par loulou, le 21/01/2010 à 00:44

oui c'est écrit dans la loi du 6 juillet 1989 que lorsqu'un des 2 est locataire et l'autre non, à

partir du moment ou vous vous marier, la location prend effet au couple marier	